

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 105^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 20 FÉVRIER 2025, PAR CONFÉRENCE WEB

APPROUVÉ LE 16 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA 105^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 20 FÉVRIER 2025, PAR CONFÉRENCE WEB

PRÉSENTS

Belleau-Poirier, Caroline		Ville de Chapais
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Fortin, Jacques		Ville de Chapais
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

ABSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon

INVITÉ

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH
------------------	----------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 36.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 104^e séance régulière tenue le 12 décembre 2024
4. Administration
 - 4.1 Correspondance

- 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 novembre et 31 décembre 2024
- 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 novembre et 31 décembre 2024
- 4.4 Renouvellement du bail
- 4.5 Répartition du Fonds Eastmain pour les années 2025 et 2026
- 5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Espace régional d'accélération et de croissance
 - 5.2 ESD visant la promotion, l'attraction et l'établissement durable à la Baie-James
 - 5.3 Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, 2024-2029
 - 5.4 Coordination visant la démarche d'élaboration du plan climat
 - 5.5 Rendez-vous des employeurs 2025
- 6. Programmes de soutien au développement social
 - 6.1 PDC-127 - Les Veillées allumées hiver 2025 – CHI
 - 6.2 PDC-128 - Service d'éducation forestière - Classe neige 2025 – REG
 - 6.3 PF-049 - 10^e édition du Festival la Débâcle musicale – CHI
 - 6.4 PF-050 - 25^e édition du Festival en août – CHI
- 7. Programmes de développement économique
 - 7.1 PSE-015 – Accompagnement comptable et évaluation d'entreprise – CHI
 - 7.2 PSE-016 - Accompagnement comptable – CHI
- 8. Dossier de financement
 - 8.1 FE-014 – Désinvestissement
- 9. Opposition - Abolition du seul poste à la Baie-James - Investissement Québec
- 10. Maintien des bureaux de protection et des postes d'agents de la faune à la Baie-James
- 11. Divers
- 12. Questions du public
- 13. Prochaine séance
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 104^E SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la 104^e séance régulière tenue le 12 décembre 2024 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 104^e séance régulière tenue le 12 décembre 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. CORRESPONDANCE

La correspondance du 6 décembre 2024 au 12 février 2025 est déposée pour information.

4.2. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 NOVEMBRE ET 31 DÉCEMBRE 2024

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 30 novembre et 31 décembre 2024, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 novembre et 31 décembre 2024, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 NOVEMBRE ET 31 DÉCEMBRE 2024

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 novembre et 31 décembre 2024 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 novembre et 31 décembre 2024 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. RENOUVELLEMENT DU BAIL

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James occupe un local dans l'Édifice le Jamésien, lequel appartient à la Société de développement de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail avec la Société de développement de la Baie-James pour la location des espaces de bureau de l'Administration régionale Baie-James se termine le 30 septembre 2025.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-05

DE RENOUVELER la convention de bail avec la Société de développement de la Baie-James pour la location d'un local dans l'Édifice le Jamésien pour un an, soit jusqu'au 30 septembre 2026;

D'AUTORISER la direction générale à négocier, signer, exécuter et livrer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les documents et écrits, notamment la convention de bail à intervenir, de même qu'à poser tous les gestes jugés utiles et nécessaires aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. RÉPARTITION DU FONDS EASTMAIN POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-06

D'ADOPTER la répartition du Fonds Eastmain pour les années 2025 et 2026 telle que présentée, soit 30 % de l'enveloppe au fonds régional et 70 % de l'enveloppe au fonds local.

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat, l'Administration régionale Baie-James (« **ARBJ** ») peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement, des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, l'ARBJ a priorisé de soutenir le développement et la diversification économique, notamment par le renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'innovation;

CONSIDÉRANT le *Programme d'appui au fonctionnement d'organismes de développement économique, volet 1 – Soutien au fonctionnement d'organismes en appui à l'entrepreneuriat* (« **PAFODE** »);

CONSIDÉRANT le plan stratégique élaboré pour le déploiement d'un Espace régional d'accélération et de croissance à la Baie-James (« **ERAC** »);

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de mettre en œuvre le plan de déploiement, le plan d'action ainsi que la stratégie d'intervention de l'ERAC à la Baie-James et de procéder à l'embauche des ressources affectées au projet par l'organisme à but non lucratif à être constitué.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-07

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

DE PARTICIPER à une entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du PAFODE;

D'INVESTIR un maximum de 70 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 pour le déploiement de l'ERAC à la Baie-James;

D'INVESTIR un maximum de 533 332 \$ sur deux ans, soit pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027, pour la continuité des activités de l'ERAC à la Baie-James;

D'AUTORISER la direction générale ou la direction générale adjointe et direction des affaires juridiques à poser tout geste jugé utile ou nécessaire, de quelque nature qu'il soit, concernant le déploiement et les activités de l'ERAC ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. ESD VISANT LA PROMOTION, L'ATTRACTION ET L'ÉTABLISSEMENT DURABLE À LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029 (« **SGAOVT** »), la région a identifié comme priorité de renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants et l'enracinement des Jamésiens à leurs milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Baie-James est actuellement confrontée à un processus de décroissance démographique mettant à risque son développement et son équilibre socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux partenaires sont mobilisés et souhaitent mettre en œuvre une Entente sectorielle de développement visant la promotion, l'attraction et l'établissement durable de la Baie-James (« **Entente** »), et ce, par une contribution financière s'élevant à 4 097 814 \$;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat, l'Administration régionale Baie-James (« **ARBJ** ») peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement, des ententes sectorielles pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales;

CONSIDÉRANT la relance imminente des activités d'Attraction Baie-James avec des orientations stratégiques axées sur la notoriété et la promotion de la Baie-James, les services de soutien aux employeurs et l'établissement durable de nouvelle population;

CONSIDÉRANT QU'Attraction Baie-James est l'organisme identifié pour coordonner les efforts de promotion, d'attraction et d'établissement ciblés par les partenaires dans le cadre de l'Entente.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-08

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

DE PARTICIPER à l'Entente triennale pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 avec les partenaires identifiés et selon la stratégie présentée dans le sommaire exécutif d'Attraction Baie-James;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier, de quelque nature qu'il soit, notamment l'Entente sectorielle de développement, les accords de regroupement ou toute autre entente ou convention d'aide financière administrative ainsi que tout avenant à être signé ultérieurement, le cas échéant, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. ENTENTE SPÉCIFIQUE PORTANT SUR L'ADAPTATION RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES ÂÎNÉES DANS LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC, SECTEUR BAIE-JAMES, 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de son mandat, l'Administration régionale Baie-James (« **ARBJ** ») peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT le dépôt du *Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – La fierté de vieillir* (« **Plan d'action** »), lequel vise notamment à agir sur le niveau, le mode et le milieu de vie des personnes aînées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de la mise en œuvre de la mesure 84 du Plan d'action « Soutenir les administrations régionales du Nord-du-Québec dans l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées »;

CONSIDÉRANT l'opportunité de signer une entente spécifique quinquennale avec une enveloppe de 827 670 \$ pour soutenir des projets dans les villes et localités jamésiennes tout en favorisant la contribution sociale, économique et culturelle des aînés.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-09

DE participer à l'*Entente spécifique portant sur l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région du Nord-du-Québec, secteur Baie-James, 2024-2029* (« **Entente** »);

D'INVESTIR un maximum de 250 000 \$ pour la durée totale de l'Entente, et ce, afin notamment de réaliser les objectifs qui y sont prévus;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste jugé utile ou nécessaire ou signer tout document, de quelque nature qu'ils soient relativement à l'Entente pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. COORDINATION VISANT LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James (l'« **ARBJ** ») doit élaborer un plan climat à la Baie-James découlant de l'action 4.2.1.2 du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 et qui vise à accélérer la transition climatique locale;

CONSIDÉRANT QU'une démarche d'élaboration du plan climat prévoit plusieurs étapes complexes menant à sa rédaction;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord possède une équipe et une expertise en matière de développement durable dans la région administrative du Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ et FaunENord souhaitent mettre en commun leur expertise afin de mener à terme la démarche d'élaboration du plan climat et coordonner les travaux de réalisation.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-10

D'ACCORDER une aide financière maximale de 79 881 \$ à FaunENord pour la coordination visant la démarche d'élaboration du plan climat à la Baie-James;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. RENDEZ-VOUS DES EMPLOYEURS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être des populations, notamment en soutenant les entreprises dans l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant;

CONSIDÉRANT QUE l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de formation réalisée auprès des entreprises de la Baie-James a démontré des enjeux significatifs en matière de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne la formation des employés, la rétention de la main-d'œuvre qualifiée et son recrutement;

CONSIDÉRANT QUE le bilan démographique de la Baie-James indique une baisse significative de sa population depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises doivent procéder à un recrutement massif de main-d'œuvre à l'international dû à la rareté de main-d'œuvre à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'il est crucial d'investir pleinement dans le recrutement, l'attraction de la main-d'œuvre et la gestion de la diversité et de l'inclusion afin d'offrir aux entreprises de la Baie-James des stratégies appropriées pour renforcer leur méthode en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous des employeurs 2025 aura notamment comme objectif de lutter contre ce manque criant de main-d'œuvre en mettant en place des approches, des réflexions et des stratégies nouvelles adaptées aux réalités de la région en matière de gestion des ressources humaines.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-11

DE CONTRIBUER au Rendez-vous des employeurs 2025 pour un maximum de 10 819 \$;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

6.1. PDC-127 – LES VEILLÉES ALLUMÉES HIVER 2025 - CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre des activités culturelles et éducatives accessibles à tous grâce à sa gratuité;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à la valorisation du patrimoine local et à l'enrichissement de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la programmation proposée favorise l'inclusion et la participation citoyenne en impliquant divers acteurs locaux dans sa réalisation.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-12

D'ACCORDER au Centre d'études collégiales à Chibougamau une subvention maximale de 9 132 \$ pour la réalisation de son projet « Les Veillées allumées hiver 2025 - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. PDC-128 – SERVICE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE – CLASSE NEIGE 2025 - REG

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet de sensibiliser les jeunes aux enjeux écologiques locaux et de renforcer leur lien avec leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative favorise le développement durable et la préservation des écosystèmes forestiers.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-13

D'ACCORDER à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. une subvention maximale de 17 400 \$ pour la réalisation de son projet « Service d'éducation forestière – Classe neige 2025 - REG »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. PF-049 – 10^E ÉDITION DU FESTIVAL LA DÉBÂCLE MUSICALE – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à la dynamisation du centre-ville et à la valorisation de l'offre culturelle locale;

CONSIDÉRANT QUE l'événement attire un large public et génère un impact positif sur le tourisme culturel de la région, tout en favorisant la rétention de la population durant le long week-end de mai;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'implication des jeunes dans des activités culturelles et que la réussite des éditions précédentes témoigne de la viabilité et de l'attrait croissant de l'événement.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-14

D'ACCORDER au Festival la Débâcle musicale à Chibougamau une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « 10^e édition du Festival la Débâcle musicale - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. PF-050 – 25^E ÉDITION DU FESTIVAL EN AOÛT – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le festival attire chaque année un grand nombre de festivaliers, générant des retombées économiques et sociales significatives pour la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à l'attractivité touristique de la région tout en adoptant des pratiques écoresponsables pour limiter son impact environnemental;

CONSIDÉRANT QUE l'événement propose une programmation diversifiée et accessible à tous grâce à sa gratuité, favorisant ainsi l'inclusion et l'accès à la culture.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-15

D'ACCORDER à Ville de Chibougamau une subvention maximale de 30 000 \$ pour la réalisation de son projet « 25^e édition du Festival en août - CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1. PSE-015 – ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE ET ÉVALUATION D'ENTREPRISE – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de suivi d'entreprise et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à améliorer la qualité des informations financières du promoteur, tout en lui fournissant des données fiables sur une éventuelle entreprise à acquérir;

CONSIDÉRANT QUE les résultats attendus du projet fourniront au promoteur des éléments clés pour orienter ses décisions stratégiques et élaborer une approche optimisée visant à assurer une croissance durable et pérenne de ses activités.

Sur proposition de Mme Caroline Belleau-Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-16

D'ACCORDER à 9215-1737 Québec inc., une subvention maximale de 6 500 \$ pour la réalisation de son projet « PSE-015 – Accompagnement comptable et évaluation d'entreprise – CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PSE-016 – ACCOMPAGNEMENT COMPTABLE – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de suivi d'entreprise et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet participera à améliorer la qualité des informations financières du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE les résultats potentiels du projet permettront au promoteur de prendre des décisions éclairées et bâtir une meilleure stratégie pour assurer une croissance durable de ses activités.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-17

D'ACCORDER à ACCÈS 49/NORD INC. une subvention maximale de 5 850 \$ pour la réalisation de son projet « PSE-016 – Accompagnement comptable – CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DOSSIER DE FINANCEMENT

8.1. FE-014 – DÉINVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT le placement de l'Administration régionale Baie-James dans le projet FE-014.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-18

DE PROCÉDER à la vente de la totalité des actions détenues par l'ARBJ dans la société Produits Maraîchers 2009 inc.;

D'AUTORISER la direction générale ou la direction générale adjointe et direction des affaires juridiques à négocier les termes de la vente, à signer et exécuter tous les contrats ainsi que tous les actes, documents et écrits, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. OPPOSITION – ABOLITION DU SEUL POSTE À LA BAIE-JAMES – INVESTISSEMENT QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation* contribue à briser le lien entre la région et les instances du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme d'Investissement Québec (« IQ ») fait mention de 10 directions régionales principales, dont celles de Lanaudière, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (« LLATNQ »);

CONSIDÉRANT QUE, dans son communiqué de presse du 18 juin 2020, IQ mentionne que la réunion des bureaux régionaux prend vie dans 17 déclinaisons régionales représentant les 17 entités régionales d'IQ;

CONSIDÉRANT QUE le site Internet d'IQ fait mention de 17 directions régionales associées aux régions administratives, dont l'une d'entre elles se situe à Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE les quatre ressources humaines du ministère de l'Économie et de l'Innovation de l'époque (« MEI ») dans le Nord-du-Québec ont toutes été transférées à IQ lors des travaux de restructuration;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, tous les postes ont été abolis;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de mettre en place des mesures adaptées au contexte singulier de la Baie-James en matière d'occupation et de vitalité des territoires afin de favoriser le maintien d'une population significative;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire passe par le déploiement de l'appareil gouvernemental sur tout le Québec et dans la région et qu'un des moyens d'y arriver est de sécuriser, maintenir et créer des postes nécessaires à son déploiement;

CONSIDÉRANT QUE la situation exige une réflexion et des choix équitables pour contribuer à estomper les disparités entre les services offerts au Nord-du-Québec et ceux offerts dans d'autres régions déjà mieux organisées en termes de développement économique.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-19

QUE le préambule en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

DE DEMANDER à la présidente-directrice générale d'Investissement Québec, Mme Bicha Ngo, et à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, aussi ministre responsable du Développement économique régional, Mme Christine Fréchette, de revoir la structure organisationnelle actuelle d'Investissement Québec afin d'assurer une présence adéquate et équitable dans toutes les régions du Québec, y compris dans la région administrative du Nord-du-Québec;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. MAINTIEN DES BUREAUX DE PROTECTION ET DES POSTES D'AGENTS DE LA FAUNE À LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a déjà dénoncé les coupures de poste d'agents de la faune à la Baie-James auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, notamment par l'adoption de la résolution ARBJCA-2014-09-18-14;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a déjà formulé une demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs visant à maintenir en activité le bureau local de la Direction de la protection de la faune à Matagami et à pourvoir tous les postes prévus pour ce point de service, par l'adoption de la résolution 2021-10-05-05;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Matagami et de ses environs représente une vaste superficie de milieux naturels riches en espèces fauniques et en biodiversité, nécessitant une gestion et une surveillance rigoureuse, d'autant plus que ces milieux naturels sont des attraits touristiques et des ressources vitales pour l'activité économique;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'agents de la protection de la faune est essentielle pour sensibiliser la population aux meilleures pratiques envers la faune, notamment dans des contextes de récoltes de chasse et de pêche;

CONSIDÉRANT QUE, dans une correspondance datée du 19 décembre 2024, la Société québécoise des infrastructures a informé le propriétaire de l'édifice faisant l'objet d'une location que le bail pour les locaux du bureau de la faune à Matagami ne sera pas renouvelé, menaçant ainsi directement la pérennité de ce service essentiel et compromettant l'efficacité des opérations sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de ce bureau représente un geste fort de désengagement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs envers la Baie-James et Matagami, entraînant des répercussions négatives non seulement sur la gestion faunique, mais également sur la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-20

QUE l'Administration régionale Baie-James exprime son opposition ferme à la fermeture du bureau de la protection de la faune à Matagami, réaffirmant l'importance stratégique de ce service pour la gestion durable de la faune et de la biodiversité sur le territoire;

DE DEMANDER à la Société québécoise des infrastructures et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de revoir leur décision et de renouveler le bail de location des locaux actuels, ou d'assurer un nouvel emplacement à Matagami pour le maintien de ce service, garantissant ainsi une continuité sans interruption des activités;

DE DEMANDER au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de pourvoir l'ensemble des postes prévus pour le bureau de protection de la faune de Matagami afin d'assurer une gestion et une surveillance adéquates du territoire, et de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs liés à la protection de la faune et de ses habitats;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

13. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 16 avril 2025, à Lebel-sur-Quévillon, comme prévu au calendrier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2025-02-20-21

DE LEVER la séance à 15 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé
Président

Marie-Claude Brousseau
Directrice générale